



**PRÉFET  
DES ÎLES WALLIS  
ET FUTUNA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Mata'Utu le 25/07/2022

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Confinement à domicile de 7 ou 10 jours pour les personnes testées positives au covid**

---

Une personne testée positive au virus SARS- COV (virus de la COVID) doit avoir systématiquement une consultation médicale.

Le médecin décidera soit de son isolement à domicile soit de la nécessité d'une hospitalisation.

- Selon le statut vaccinal de la personne et conformément à la doctrine nationale, l'isolement à domicile sera de :
  - **7 jours** si cette personne à un schéma vaccinal complet
  - **10 jours** si cette personne n'est pas vaccinée ou si son schéma vaccinal est incomplet.Une personne non vaccinée ne disposant pas d'un statut vaccinal complet est en effet plus contaminante et plus longtemps qu'une personne vaccinée.

Pendant la période d'isolement à domicile la personne isolée sera appelée régulièrement par du personnel de l'Agence de santé pour une évaluation de son état de santé et si besoin une visite à domicile sera effectuée par une équipe de l'Agence de Santé (paramédicale / médicale).

L'Agence de santé remercie la population de Wallis et Futuna pour son soutien et sa coopération.

Contact presse :

Elizabeth BARKA-LAMOUR - Cheffe des services du cabinet du Préfet  
+00681.82.11.03



Préfet de Wallis-et-Futuna



@Prefet986



[www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr)